



Fiche présentation

Espaces écoute santé (EES)

La genèse du projet

En réponse aux constats des professionnel.les, aux besoins de la population, à sa demande également, la Ville de Lille a mis en place des « espaces écoute santé » dans 7 mairies de quartier : Fives, Moulins, Lille Sud, Wazemmes, Saint-Maurice Pellevoisin, Vauban et Faubourg de Béthune. L'ambition est d'offrir à une population en difficulté l'opportunité d'accéder à un soin psychologique impossible d'accès pour des raisons économique, sociale, de peur, d'inconnu...

Les objectifs

Mettre en place une permanence de psychologue, issu.e d'une structure pluri professionnelle de santé, par semaine par quartier afin d' :

- Offrir à la personne, accompagnée dans le cadre d'un accompagnement social global, un espace de parole, d'écoute neutre et confidentiel afin de lui permettre non seulement de repérer ses difficultés (souffrance, vécu douloureux, angoisse, problèmes personnels et familiaux) mais aussi de lui apporter des solutions adaptées.
- Evaluer l'état psychologique de la personne et orienter vers des professionnel.les de santé ou des structures qui pourront proposer le suivi à long terme (si nécessaire).
- Proposer un suivi psychologique à court terme (si nécessaire).
- Effectuer des rencontres régulières avec des intervenant.es sociaux.ales (IS) du CCAS situé.es au sein des mairies de quartier pour faire des points sur des situations des personnes orientées ou avoir des pistes afin de faire adhérer la personne au suivi psy.
- Proposer aux personnes d'entrée dans un parcours de santé à mesure de leur possible et en fonction de leurs attentes.

Le projet : Espace Ecoute Santé

Le projet a été impulsé par le service santé en lien avec les services d'action sociales, l'EPSM-AL, les ambassadeur.rices santé, les Pôles Ressources Santé et des structures pluriprofessionnelles de santé.

En 2017, mise en place de 2 EES sur les quartiers de Vauban Esquermes (quartier hors politique de la ville) dans un premier temps puis Fives (quartier en politique de la ville) dans un deuxième temps. 1 demi-journée par semaine par quartier.

Les permanences se font en Mairie de quartier : lieu neutre, non stigmatisé et connu du public suivi.

En 2018, ouverture des EES sur Wazemmes, Saint Maurice Pellevoisin, Moulins, Lille Sud.

En 2020, ouverture de l'EES sur Faubourg de Béthune.

Projet 2021 : ouvrir l'EES de Centre pour les quartiers Centre et Vieux Lille. Ainsi l'intégralité des quartiers seront couverts. Le quartier des Bois Blancs ayant une permanence de CMP en Mairie de quartier ;

Les personnes qui en bénéficient sont orientées par les intervenant-es social-es ou les référentes des Pôles Ressources Santé de la ville (dispositif Atelier Santé Ville).

La permanence psy est gratuite pour les personnes. C'est un suivi à court terme permettant un effet levier dans le cadre d'un accompagnement social global.

Le nombre de séances n'est pas formellement limité. C'est la psychologue qui détermine le nombre de séances nécessaires. En moyenne, les personnes ont besoin de 3-4 séances.

L'idée par la suite est d'orienter les personnes vers le droit commun.

Les psychologues intervenant en mairie de quartier sont salariées de ces structures. Cela facilite clairement l'entrée de la personne dans un parcours de santé à mesure de ses attentes et ses possibles (10 à 20% des personnes selon les quartiers).

3 structures différentes portent les 7 EES afin de garder la proximité avec les personnes accompagnées.

Les EES s'adaptent aussi aux offres, aux besoins du quartier et aux ressources de la structure porteuse.

Ainsi au sein des EES de Moulins et Faubourg de Béthune, ce sont une conseillère familiale et une psychologue qui interviennent en alternance. La première est spécialisée dans les violences intra familiales, la seconde dans l'accompagnement de la « souffrance ordinaire ».

Le financement

4 000€ par quartier pour 1 permanence par semaine.

Au vue de la file active 2 permanences par semaine sont mises en place à Moulins et Lille Sud.

Le projet est financé dans le cadre du contrat de ville pour les quartiers politique de la Ville.

Les autres EES sont financés par le service santé.

Le bilan

Lors de l'année 2019, 150 personnes ont été suivies dans le cadre des espaces écoute santé. Les personnes sont orientées par les intervenant.es social.es des mairies de quartier. Ces orientations concernent le deuil, les conflits conjugaux, l'isolement social, les angoisses, les séparations, la recherche d'emploi etc.

L'intervention de la psychologue est courte, elle doit donc orienter la personne vers les professionnel.es adaptées : le CMPP, un.e gynécologue, le CIDFF, un.e psychologue en libéral, les centres de santé etc. L'objectif est de créer un accompagnement de santé global de la personne.

Le soutien psy permet aux personnes de lever des freins également sur les parcours de soins. Ainsi entre 10 à 20% des personnes souhaitent enclencher d'autres démarches de santé (dépistages, soins, ...).